

Questions orales

J'ai rencontré les gouvernements, les promoteurs du projet, ceux qui s'y opposent, et nous avons tout passé en revue à la fin de juillet et au début d'août.

Nous sommes en présence de quatre documents: un permis, une ordonnance des tribunaux, un accord et le mandat de la commission.

Je puis dire à la députée que les conditions du permis ont été respectées. Jusqu'à vendredi dernier, les conditions de l'ordonnance ont été respectées aussi et nous allons exercer des recours, aux termes de l'accord, à propos de ce qui s'est dit et fait depuis cinq jours.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

[Français]

Hier, le ministre de l'Environnement du Québec affirmait que l'absence d'audiences publiques sur le barrage Rafferty-Alameda pouvait constituer un précédent dangereux. Il exhortait le gouvernement fédéral à faire preuve de fermeté. Aujourd'hui, même message, dans le rapport *Greenprint for Canada*. Le gouvernement est accusé de négligence dangereuse dans le domaine de l'environnement. Ma question pour le ministre est la suivante: Que va-t-il répondre au ministre du Québec et à tous ceux qui lui disent que l'environnement passe avant tout?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ma réponse est très simple. Il va y avoir des audiences publiques tel que prévu pour le projet Rafferty-Alameda et il va y avoir des audiences publiques tel que prévu dans les autres dossiers dont on va devoir traiter au cours des mois et des années à venir. C'est clair! C'est exactement ce que j'ai dit en réponse à la première question qui m'a été posée aujourd'hui.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Là n'est pas la question, monsieur le Président. Le ministre de l'Environnement du Québec a déclaré, et je cite «... que l'historique du gouvernement fédéral en ce qui concerne Rafferty-Alameda crée un dangereux précédent qui menace les audiences publiques sur le projet de la Baie James.» Voici donc ma question: Le ministre a-t-il l'intention, en ce qui concerne la Baie James, d'obliger la tenue complète d'études d'impact environnemental en ce qui concerne non seulement les barrages, mais aussi les infrastructures?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai eu deux conversations avec mon homologue du Québec au cours des derniers jours, au fait au cours de cette semaine. On est en train de finaliser la composition d'une commission pour revoir les impacts sur l'environnement du projet de la Baie James. On discute de façon très détaillée les ordres de renvoi qui vont inclure les infrastructures autant que le projet lui-même. Alors, il va y avoir des audiences publiques là comme il y en a ailleurs. Et puis, c'est un processus qui a été discuté maintenant depuis plusieurs mois entre les deux paliers de gouvernement. Et c'est sur quoi je me suis entendu avec M. Paradis cette semaine.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de discussion. Mais est-ce qu'il va y avoir des audiences publiques avant que ne soient amorcés les travaux? Il faut que le ministre arrête de patiner. Ce qui est en jeu ici, monsieur le Président, ce n'est pas seulement Rafferty, ce n'est pas seulement la Baie James, c'est toute l'intégrité du projet de loi C-78.

Le ministre québécois de l'Environnement a déjà démontré énormément de colonne vertébrale. La question est celle-ci: Est-ce que le ministre fédéral a l'intention de démontrer la même chose? Va-t-il changer le projet de loi C-78 pour garantir des études obligatoires avant que les travaux quels qu'ils soient ne soient amorcés?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand on parle d'audiences publiques pour la Baie James, la réponse est évidemment oui. Quand on parle de législation, quand on parle de réglementation, j'aimerais que mon honorable collègue de LaSalle—Émard facilite la discussion du projet de loi C-78 pour qu'on puisse finalement arriver en comité et avoir une discussion fondamentale. C'est entendu que l'on veut des revues, des audiences publiques sur les projets avant qu'ils ne commencent. Alors, j'aimerais avoir la collaboration de mon collègue pour que le projet de loi C-78 se rende en comité.

[Traduction]

M. David Walker (Winnipeg—Nord—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement. Comme il le sait, le projet Rafferty-Alameda est régi en partie par une entente internationale et, dans le cadre de cette entente, les Américains ont accepté d'assumer une partie des coûts de ces barrages.